

**Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE**  
**Canton de Montauban de Bretagne**  
**Arrondissement de Rennes**

**Réunion du 6 juillet 2015**

**Le six juillet deux mille quinze à 20h30** s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT.

**Etaient présents :** Ms PICHOUX – BUAN – Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mmes MAURY- GOUDE-VENIEN- BOSSARD JAQUET- DE LA VILLEON – REBILLARD - Ms MOUCHOUX REBILLARD – REMONTE- GLOAGUEN – RIALLAND

**Absente excusée :** NOURRISSON I.

Mme NOURRISSON Isabelle a donné procuration à Frédéric GLOAGUEN

**Date de la convocation :** 27/06/2015

**Délibération N° 2015-07-01**  
**Nomination secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose la nomination de Patrick PICHOUX, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Patrick PICHOUX, secrétaire de séance.**

**Délibération N° 2015-06-02**  
**Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juin 2015**

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance 10 juin 2015.

**Délibération N° 2015-07-03**  
**ECOLE PUBLIQUE : Approbation projet extension et restructuration des locaux**

Les derniers plans d'aménagement des locaux de l'école sont présentés en conseil municipal. Pour validation.

Après discussion sur le projet les plans présentés sont approuvés par le Conseil Municipal.

M BUAN adjoint présente la proposition d'étude par la même occasion sur le diagnostic et préconisations sur la ventilation dans les locaux de l'école nécessaire avant de lancer les travaux soit un devis d'un montant de 2 760 € TTC de la société THALEM INGENIERIE des Bruz.

La mission consistera à :

- Réalisation du diagnostic de l'installation de ventilation de l'école : vérification des débits de ventilation, du cheminement des réseaux, et des groupes de ventilation.
- Préconisations d'améliorations du fonctionnement et du système intégrant la description succincte des travaux et l'estimation du montant des travaux
- Diagnostic thermique de la toiture (composition de la paroi et vérification statique du point de rosée). Il n'est pas prévu de calcul dynamique du point de rosée.

- Préconisations sur le chauffage de l'extension.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de lancer l'étude et approuve le devis présenté.

Le dossier va être soumis au service des Bâtiments de France pour avis. Les études diagnostiques des locaux vont être lancées dès à présent et les travaux vont être chiffrés. A l'origine le dossier avait été chiffré à 357 000 € HT tout inclus.

#### **Délibération N° 2015-07-04**

#### **DECISIONS MODIFICATIVES : virement de crédits – intégration excédent assainissement**

- 1- Dans le cadre de la clôture du budget assainissement il faut prendre une délibération de constatation des excédents et intégration dans le budget communal

Soit

Dépense compte 1068	49 975 €
Recette compte 001	49 975 €
Dépense compte 678	42 263 €
Recettes compte 002	42 263 €

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve les écritures comptables présentées à l'unanimité des membres présents.

- 2- Modification de la délibération du 2/3/2015 concernant l'affectation du résultat 2014 en 2015

L'excédent de fonctionnement de 255 888.02 € avait été par délibération en date du 2 mars 2015, affecté en totalité en investissement mais sur conseil du Trésorier au moment du vote du budget primitif, seul 147 170 € ont été affectés, 108 718 € ont été conservés en section de fonctionnement.

Il est nécessaire de reprendre délibération pour modifier l'affectation du résultat.

**Le Conseil Municipal approuve l'affectation de 147 170 € au compte 1068 du budget primitif 2015 et le maintien de 108 718 € en section de fonctionnement.**

#### **Décision N° 2015-07-05**

#### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : lancement de la procédure**

Suite à la rencontre avec M HOBL de la Préfecture M le Maire propose de lancer la procédure de Plan Communal de Sauvegarde.

Une commission est constituée pour définir les différents points de risques à voir et trouver des bénévoles référents sur la commune.

Se proposent de faire partie de la commission chargée du Plan Communal de Sauvegarde :

**Président de la commission : Pascal PINAULT**

**Membres : Jean MARC BUAN, Patrick PICHOUX, Frédéric REMONTE, Laure GOUDE VENIEN, Nicolas RIALLAND et Marianne BOSSARD JAQUET.**

Le conseil municipal :

Décide de lancer le Plan Communal de Sauvegarde sur la commune de la Chapelle Chaussée.

Confie à cette commission cette mission.

**2015-07-06**

**SUBVENTION AFEL modification de la subvention accordée suite à accord sur les charges fluides**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin dernier la somme de 67 892 € avait été attribuée à l'AFEL pour l'année 2015. Il est nécessaire de reprendre délibération fixant à 77 760 € la subvention et facturant les fluides soit 9 868 € à part de la subvention. Cette subvention influe sur les versements du contrat enfance jeunesse.

Après délibération :

Le Conseil Municipal modifie la délibération prise le 1<sup>er</sup> juin dernier et décide d'attribuer une subvention de 77 760 € pour l'année 2015 pour le fonctionnement du centre social. Rappelle que 10% du montant sera versée en N+1 au vu des résultats d'exploitation de l'association.

Dit que les frais de fluides (eau, électricité, combustible, produits d'entretien) seront facturés à l'association AFEL en parallèle soit 9 868 €.

Autorise le Maire à passer convention avec l'AFEL sur cette subvention.

**2015-07-07**

**TEMPS AMENAGES PERISCOLAIRES- facturation des familles**

Mme LESAGE, adjointe, rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin dernier, la facturation des Temps Aménagés Périscolaires avait été décidée selon le quotient familial. Considérant que l'association AFEL ne souhaite pas mettre en place la facturation des Temps Aménagés Périscolaires pour l'année scolaire comme il était souhaité par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2015,

Considérant que la facturation va être effectuée de ce fait par la mairie, ce qui entraîne une impossibilité à mettre en place cette année la facturation selon le quotient familial, car cela entraînerait un surcoût de charges de gestion,

Il est proposé de facturer ces T.A.P. selon un forfait par enfant soit :

- Enfant domicilié à la Chapelle Chaussée **35 €/famille et par an**
- Enfant hors commune **40 €/famille/an.**

La facturation sera mise en place en octobre après la rentrée scolaire afin de permettre aux familles d'anticiper ce coût supplémentaire.

La facturation pourra être échelonnée si des familles le souhaitent (familles avec plusieurs enfants).

Cette facturation au forfait pourra être revue l'an prochain selon un nouveau barème non déterminé à ce jour.

Après délibération :

Le Conseil municipal (sauf 2 abstentions) approuve la mise en place de cette facturation au forfait.

La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2015 est de ce fait annulée.

Mme GOUDE VENIEN s'abstient car elle estime que le quotient familial serait plus équitable.

Monsieur RIALLAND trouve que le prix demandé aux hors commune n'est pas assez élevé par rapport aux habitants qui s'acquittent d'impôts locaux.

Mme LESAGE informe que les tarifs pourront être revus en 2016/2017 soit au quotient familial soit au forfait. Elle rappelle que la baisse importante des dotations cette année va s'accroître l'an prochain. La dotation de l'Etat de 90 € va n'être l'an prochain que de 50 € par élève, l'aide du Conseil Départemental du fait que l'on ne perçoit plus la DGF « cible »

est supprimée soit une perte de 25 € par élève l'an prochain . Les communes riveraines vont pouvoir en bénéficier et nous reverseront cette aide pour leurs enfants scolarisés dans notre école.

**Délibération N° 2015-07-08**  
**COLUMBARIUM : projet extension**

Monsieur BUAN rappelle que le columbarium ne peut plus à ce jour proposer de place dans le columbarium car il est complet, seule une cave urne au sol reste disponible. Des devis pour l'extension du columbarium ont été sollicités auprès de marbrerie

Et HIGNARD pour 3 100 €

Marbrerie DEMAY pour 3 500 €

Un troisième devis ne nous a pas été transmis par une marbrerie à ce jour.

Après délibération :

Le Conseil Municipal retient la marbrerie HIGNARD pour un montant TTC de 3 100 € pour un ensemble de trois éléments de columbarium.

Donne pouvoir au Maire pour lancer les travaux.

**Délibération N° 2015-07-09**  
**TARIFS COLUMBARIUM et CIMETIERE**

Les tarifs de columbarium et du cimetière de la commune et des communes environnantes sont présentés au Conseil Municipal Il est proposé de modifier les tarifs en vigueur du columbarium du fait du coût de mise en place du nouveau site.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants

**Columbarium**

<b>Caveau Funéraire (un élément)</b>	
Concession 15 ans	500 €
Concession 20 ans	600 €
Concession 30 ans	800 €

Les autres tarifs mis en place en 2007(délibération du 14 décembre 2007) sont maintenus soit

<b>Jardin du souvenir</b>	
Dépôt des cendres	Gratuit
Droit de pose d'une plaque souvenir sur pupitre	50 €
<b>Cave-urne au sol</b>	
Concession 15 ans	200 €
Concession 20 ans	300 €
Concession 30 ans	400 €

### **Tarif concession dans le cimetière**

<b>POUR 2 M2</b>	
Concession 30 ans	150 €
Concession 50 ans	250 €

#### **Délibération N° 2015-07-10**

##### **AFFRANCHISSEMENT DU COURIER : contrat prestation avec la POSTE**

Le contrat de la machine à affranchir a été résilié et nécessite à compter du 1<sup>er</sup> octobre la passation d'un nouveau contrat pour l'affranchissement du courrier de la Mairie.

La proposition de la Poste pour l'affranchissement du courrier de la mairie est présentée : Il s'agit d'un contrat par lequel le courrier sera remis à la Poste par le biais de pochettes navettes. La Poste oblitérera le courrier et procédera à sa distribution en J+1.

Le coût de cette prestation sera facturé 0.09 € cts par affranchissement, soit nettement moins cher que l'ancien contrat

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Poste et autorise le Maire à signer le contrat à venir.

#### **Délibération 2015-07-11**

##### **PARKING CENTRE SOCIAL ET AMENAGEMENT SECURISE RUE DU LAVOIR : amendes de police sur travaux**

La préfecture vient d'adresser un courrier de confirmation de l'attribution des amendes de police au titre des travaux sur le parking du Centre social et la rue du Lavoir soit 16 050 €.

Le Conseil Municipal doit approuver cette subvention.

**Après délibération à l'unanimité**

**Le Conseil Municipal valide l'accord de subvention au titre des amendes de police et s'engage à faire réaliser les travaux prévus.**

#### **Délibération N° 2015-07-12**

##### **Demande achat terrain REBILLARD Jean François « le Goulou »**

Madame REBILLARD Valérie intéressée par cette affaire quitte la salle.

Monsieur Jean François REBILLARD sollicite l'achat d'un chemin près de son exploitation agricole au lieudit « le Goulou » desservant ses parcelles.

Le conseil Municipal après délibération

- Est favorable à la cession de ce chemin (3 abstentions)
- Décide la mise en enquête publique cet achat de terrain avant de se prononcer définitivement sur cette cession.
- Dit que le terrain étant empierré il sera vendu 5€/m2 et l'autre partie à 0.46 €/m2.

#### **Délibération N° 2015-07-13**

##### **REGULARISATION RUE DU LAVOIR CARREFOUR ST SYMPHORIEN**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Lavoir il est nécessaire de régulariser une emprise de terrain située au carrefour de la VC 10 et de la rue du Lavoir, appartenant à Mme Boucher Simone, ses nu-proprétaires, et la commune à savoir 0.29 ca compris depuis de nombreuses années dans l'emprise de la voirie.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge de la commune, les frais d'actes de bornage, et notariés.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte la régularisation de la parcelle située sur l'emprise de la voirie communale au carrefour de la VC 10 d'une surface de 29 ca.

Dit que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

Achète cette emprise pour l'euro symbolique.

Confie à Me BIENVENUE Notaire à ROMILLE la rédaction de l'acte notarié à venir.

Donne pouvoir au Maire pour signer tout document se référant à cette affaire.

<b>Délibération N° 2015-07-14</b> <b>Motion sur la baisse des dotations de l'Etat</b>
--

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal s'associe à l'unanimité, à la motion de l'Association des maires de France destinée à alerter les administrés sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État.

Les dotations financières de l'État sont appelées à diminuer de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017. Cette diminution confrontera les communes et les intercommunalités à des difficultés.

La motion demande que le programme triennal de baisse soit révisé, dans son volume et son calendrier, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux

**Après délibération**

**Le Conseil Municipal (sauf une abstention) s'associe à la motion lancée par l'association des Maires de France.**

<b>Délibération N° 2015-07-15</b> <b>Panneaux de sécurité enfants</b>
--

Madame Laure GOUDE VENIEN présente les maquettes de panneaux réalisés par les enfants au centre de loisirs pour rappeler le danger de la vitesse en agglomération.

Les maquettes réalisées seront reprises en graphisme et apposées sur les panneaux disposés dans l'agglomération.

Le Conseil Municipal

Est favorable à ce projet et demande que cinq panneaux soient posés dans l'agglomération reprenant ces dessins d'enfants.

Le projet va être lancé auprès de l'imprimeur pour l'ensemble des dessins.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Terrain de foot ball vient d'être classé par la Ligue de Football en catégorie « classement FOOT à 11 ».

Il pourrait être classé en catégorie 6 (valable jusqu'à la deuxième division de district) si des travaux d'aménagement étaient réalisés :

- Mise en place d'une main-courante
- Deux douches à aménager près des vestiaires

Actuellement des aides à l'investissement par la Ligue de Foot-ball sont attribuées à hauteur de 50% du coût des travaux (plafond 5 000 €) dans la perspective de l'EURO 2016. Notre dossier pourrait bénéficier de cette aide exceptionnelle.

Un devis a été réalisé pour une main-courante côté salle des sports

- de la société SCLA pour 4 862 € HT

- une proposition par cette même société a été faite pour un filet de protection côté lotissement soit 1 905.05 HT

Jean Marc BUAN va faire établir des devis pour voir s'il est possible d'estimer le coût de ces aménagements.

### Dossier accessibilité

Un dossier de demande de dérogation a été déposé à la Préfecture afin de solliciter un délai pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Les commerçants et ERP sur la commune doivent déposer leur demande pour l'AD'AP avant le 27 septembre prochain, ils ont tous eu communication de ce délai.

### Peinture du camion

Le camion doit être emmené à l'Ets GROMY afin de faire poser une peinture sur la rehausse de remorque mise en place (coût 900 €). Un autre devis non retenu proposait la peinture des rehausses pour 2 145€.

### Travaux conteneur à verre

Le conteneur a été mis en place et sera opérationnel début août. Néanmoins des travaux de canalisations et d'enrobé supplémentaires ont été nécessaires, Rennes Métropole assure cette prise en charge, la commune aura cependant des travaux de débouchage de canalisations et de fossé à prévoir pour un bon écoulement des Eaux Pluviales de la salle des sports et du parking.

### Bassin de rétention de la Tavernerais

Pour l'entretien de ce bassin nous avons fait appel à un prêt de moutons d'un particulier chapellois.

### Utilisation salle des sports par une école de St Grégoire

La commune ne peut répondre favorablement à la demande d'un collège de St Grégoire pour l'utilisation de la salle des sports pour la prochaine année scolaire. Son utilisation par les écoles, les T A P et les associations ne permet pas de libérer des créneaux.

### Barrières de sécurité devant l'abri bus

Les barrières doivent être enlevées avant la rentrée scolaire car ce sera un arrêt de bus pour le STAR et dans le cadre de l'accessibilité des handicapés il est nécessaire de les enlever. Les travaux seront pris en charge par Rennes métropole.

### PATA

L'entreprise COLAS a été retenue pour la réalisation des travaux de Point à Temps sur la voirie (4590 €). Ces travaux seront réalisés d'ici fin juillet.

### Bus STAR

Le nouveau service qui sera mis en place à la rentrée est satisfaisant (ligne 82), il mettra la commune à 35 mm de Rennes Villejean.

### Eclairage public

Voir pour régler l'éclairage public qui s'allume trop tôt.

### Journée du patrimoine

La programmation de la journée du patrimoine s'avance. St Briec des iffs et les Iffs sont porteurs de projets également.

Le thème « les années 1900 » permettra de voir un groupe de chanteurs costumés, de musiciens diatoniques, des tisserands et des vanniers.

La préparation d'un marché à l'ancienne avec partie prenante des commerces locaux va être organisée.

Une expo de chevaux sculptés, des jeux bretons, un stand de photos, la présence d'un garde-champêtre.

Un flyer est en projet pour présenter le programme.

Un concours de dessins aura lieu également.

Une réunion est prévue le 15 juillet à 14h00

### Plan communal de Déplacement

Le bilan de l'enquête a été rendu. Deux projets de liaisons douces l'une rue de Brocéliande vers Launay Rollet, l'autre dans la ZAC entre les deux écoles.

Ce projet est à étudier par Rennes Métropole maintenant.

*Mme BOSSARD JAQUET quitte la séance.*

### PLH

L'objectif de PLH sur la commune a été chiffré à 12 logements par an

### AUDIAR

Une réunion est programmée vendredi 10 juillet pour lancer l'étude en besoins en structures, bâtiments publics sur la commune.

Le renouvellement urbain et la ZAC centre bourg seront abordés.

### Tour de France

Il aura lieu le 11 juillet 2015. Un ensemble de barrières va être posé dans l'agglomération pour sécuriser le circuit.